

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 Juin 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents :29 Suppléants présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 124/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - DM N° 1 Budget annexe 2018 - ASSAINISSEMENT

Vu la délibération N°64/2018 en date du 10.04.2018 adoptant le budget primitif 2018 - Budget annexe Assainissement.

M. Mâchard, vice-président chargé des finances, indique que :

- Le SMDEA a été dissout au 1.01.2017
- Le S.I.V.O.M. Usse et Fornant a été aussi dissout par arrêté préfectoral en date du 12/4/2018 (N°2018-0023)

De fait, la prévision budgétaire a été difficile.

Des provisions ont été inscrites tant en investissement (chapitre 020) qu'en fonctionnement (chapitre 022) pour faire face aux dépenses 2018, estimées de remboursement des prêts (SMDEA & SIVOM Usse et Fornant), dont les contrats et les tableaux d'échéances n'étaient toujours pas reçus à ce moment-là.

En investissement, il a été prévu au Budget primitif 2018,

- o compte 1641 : 581 352.77 €
- o compte 020 : 85 000.00 € } soit une somme de 666 352.77 €

Après réception des tableaux d'amortissement, le montant de capital à rembourser s'élève à 658 107.66 € ; il propose de transférer, du compte 020 au cpte 164, la somme de 76 754.89 €

En fonctionnement

- cpte 66111 : 316 518.46 € au titre des intérêts
 - cpte 66112 : 109 778.20 € au titre des ICNE
 - cpte 022 : 123 000.00 €
- } soit une somme de 549 296.66 €

Après réception des tableaux d'amortissement, le montant des intérêts à payer s'élevé à 404 881.87 € et les ICNE à 153 481.58 soit un total de 558 363.45 €. Il propose de transférer le montant du compte 022 aux comptes 66111 et 66112.

Toutefois le montant de la provision faite au compte 022 s'avère insuffisant, la différence devra être prise sur le prélèvement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative N° 1 Budget 2018 ASSAINISSEMENT telle que présentée soit

En virement de crédits :

Section d'Investissement DEPENSES	Augmentation	Diminution
<i>Chapitre 020</i> Cpte 020 provision		76 754.89
<i>Chapitre 16</i> Cpte 1641 rembourst capital dette	76 754.89	
TOTAL	76 754.89	76 754.89

Section de Fonctionnement DEPENSES	Augmentation	Diminution
<i>Chapitre 022</i> Cpte 022 provision		123 000.00
<i>Chapitre 66</i> Cpte 66111 Intérêts de la dette Cpte 66112 Intérêts courus non échus	88 363.41 34 636.59	
TOTAL	123 000.00	123 000.00

Section de Fonctionnement DEPENSES	Augmentation	Diminution
<i>Chapitre 023</i> Cpte 023 virement à l'investissement		9 066.79
<i>Chapitre 66</i> Cpte 66112 intérêts courus non échus	9 066.79	
TOTAL	9 066.79	9 066.79

En ouverture de crédits

Comptes	Investissement	
	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 021</i> Cpte 021 Virement du fonctionnement		- 9 066.79
<i>Chapitre 020</i> Cpte 020 provision	- 8 245.11	
<i>Chapitre 23</i> Cpte 2315	- 821.68	
TOTAL	- 9 066.79	- 9 066.79

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le



ID : 074-200070852-20180612-CC_124_2018-DE